

**NOUVEL
AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

Que lors de la session ordinaire qui aura lieu le mercredi 13 mars 2024 à 19h30 au Chalet Bellevue, sis au 27, rue Bellevue,

Le conseil municipal statuera sur la demande suivante :

Site	Lot 3 737 141 37, rue Clover Leaf
Zone	RV-16
Nature	Régulariser la présence d'un bâtiment accessoire de type garage détaché résidentiel dans la cour avant, implanté à une distance de 2,84 mètres de la limite avant du lot alors que le minimum requis est de 7,5 mètres.
Effet	Une réponse favorable du conseil municipal aura pour effet de : régulariser la présence d'un bâtiment accessoire de type garage détaché résidentiel dans la cour avant (permis de construction émis en 1998). Le tout contrairement au règlement de zonage numéro 642-2022.

QUE toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation lors de la séance du Conseil, ou par courriel d'ici le mardi 12 mars 2024 à 16h30 à l'adresse suivante : consultations@morinheights.com;

Donné à Morin-Heights, le 27 février 2024



Hugo Lépine
Directeur général / Greffier-trésorier

Je soussigné certifie sous mon serment d'office que le présent avis a été publié en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil le 27 février 2024.



Hugo Lépine
Directeur général / Greffier-trésorier

**NEW
PUBLIC NOTICE
MINOR EXEMPTION**

PUBLIC NOTICE is hereby given that:

At the regular meeting to be held on Wednesday, March 13, 2024, at 7:30 pm, at the Chalet Bellevue located at 27, rue Bellevue,

Council will rule on the following request:

Site	Lot 3 737 141 37, rue Clover Leaf
Zone	RV-16
Type	To regulate the presence of a residential detached garage-type accessory building in the front yard, set at 2.84 metres from the front lot line, whereas the minimum required is 7.5 metres.
Effect	A favorable response from the municipal council will have the effect of: regularize the presence of a residential detached garage-type accessory building in the front yard (building permit issued in 1998). The whole contrary to Zoning By-law 642-2022.

That any interested person or organisation may be heard regarding this request for minor exemption at the Council meeting, or by email until Tuesday, March 12, 2024 at 4:30 pm at the following address: consultations@morinheights.com;

Given at Morin-Heights on February 27, 2024